

# Liste des personnes habilitées à effectuer les contrôles du Pass sanitaire



## #RETOUR AU FOOT


La personne habilitée signataire est informée des modalités de contrôle suivantes :

- lors de l'accès des personnes, lecture des justificatifs, sous format papier ou numérique, au moyen de l'application « TousAntiCovid Verif » ou visuellement s'il est impossible de réaliser le contrôle avec un smartphone, et du résultat positif ou négatif de détention d'un justificatif conforme ;
- pas de contrôle de la carte d'identité de la personne ;
- refus de l'accès aux personnes ne présentant pas un justificatif conforme ;
- non-conservation des informations recueillies dans le cadre du contrôle.

Télécharger l'application

